

Pascal CLEMENT

6, rue de Rochefort
L-2431 Luxembourg
pclement@vdl.lu



Luxembourg, le 28 mai 2024

MOTION pour l'acquisition et l'utilisation de lecteurs de puces permettant l'identification de chats et chiens retrouvés par les agents de la commune.

Le Conseil Communal de la Ville de Luxembourg ;

Considérant que :

- Les animaux de compagnie sont devenus au fil des années de plus en plus importants pour nos citoyens et sont souvent considérés comme membre de famille.
- Comme relaté dans un article du « Luxemburger Wort » du 28-5-2024, les propriétaires de chiens et de chats recherchent souvent leur animal disparu pendant des semaines et que rare sans les cas où ils sont informés que leur animal a été retrouvé mort.
- **Le même article précise que** les carcasses d'animaux sont souvent considérées comme des déchets et simplement jetées avec les ordures ménagères.

Précisant que :

Depuis décembre 2018, tous les chats et chiens doivent être munis d'un chip d'identification. A cet effet un transpondeur de quelques millimètres seulement est placé sous la peau des chiots ou des chatons. Un numéro d'identification à 15 chiffres, stocké sur ce transpondeur, permet d'identifier l'animal via la base de données « ID Chips », qui enregistre les animaux de compagnie au Luxembourg et en Belgique. Si les propriétaires l'ont accepté, ils peuvent également y être consultés avec leurs noms et numéros de téléphone.

Un lecteur permettant de lire le chip d'identification coûte autour de 50 Euros.

Constatant que :

- Peu de communes prennent la peine de lire la puce, surtout dans le cas de chiens et de chats qui sont victimes d'un accident routier et qui restent morts sur le bord de la route.
- Sur demande du journaliste du « Luxemburger Wort », la ville de Luxembourg a confirmé que des appareils de lecture n'y seraient pas utilisés et a référé à la police, aux vétérinaires ou à l'asile pour animaux.

Demande au Conseil échevinal :

- d'acquiescer un ou plusieurs appareils de lecture et de mettre en place une procédure adéquate d'informations des propriétaires.

Pascal CLEMENT
Conseiller communal
Motion déposée le 28 mai 2024



www.piraten.lu